Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_10-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 juillet 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 36

Ayant donné procuration : 7

Absent : 0

Votants : 43

Date de convocation
2 juillet 2026

Le 8 juillet 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Laurent LUTSE, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Alain ATLAN, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Caroline DANIEL, Emma POEDRAS, Jules ROOS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Adil BOUKLATA pouvoir à Lucile MOGLIA
Jean-Charles MINIER pouvoir à Isabelle IMBERT
Marina ANDRÉ pouvoir à Catherine LEMAITRE
Charlotte GIANNOLI pouvoir à Jennifer LE DU
Maxime DUMOULIN pouvoir à Emma POEDRAS
Nadia DRUILLENNEC pouvoir à Hervé GUIHARD
Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Didier LE BUHAN

Secrétaire de séance
Emma POEDRAS

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_10-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 8 juillet 2026** **Rapporteur : M. PICQUETTE**

Conseil municipal

Délibération

10 - Ressourcerie "Les mômes d'Armor" - Association Seconde nature - Expérimentation - Subvention de la Banque des Territoires - Reversement

Exposé des motifs

L'association Seconde nature, en partenariat avec la Ville, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Rich'ESS, a conduit une expérimentation inédite de ressourcerie consacrée au réemploi des produits de l'enfance et de la famille en centre-ville de Saint-Brieuc, au 22 rue Charbonnerie.

Cette expérimentation s'est déroulée du 14 novembre 2024 au 30 avril 2025, avec une ouverture au public les mercredis, vendredis et samedis.

Fondée en 2019, l'association Seconde nature exploite une recyclerie sur le territoire de l'agglomération briochine, implantée à Binic-Étables-sur-Mer. Son action s'articule autour des quatre missions fondamentales d'une recyclerie : la collecte, la valorisation, la redistribution et la sensibilisation.

L'expérimentation menée dans le centre-ville avait pour objectif de préfigurer le développement d'une ressourcerie dédiée aux produits de l'enfance et de la famille, en testant les conditions de faisabilité du projet, son modèle économique, son attractivité auprès des habitants ainsi que sa capacité à répondre aux besoins du territoire.

Afin d'accompagner cette démarche, l'association Seconde nature, la Ville et Saint-Brieuc Armor Agglomération ont bénéficié de l'expertise de Madame Claire TOURNEFIER, fondatrice du réseau Rejoué, chargée d'accompagner le calibrage du projet, la définition de ses contours opérationnels et les modalités de son évaluation.

Le financement de cette expérimentation a été assuré par l'association. La Ville et l'agglomération ont participé financièrement aux actions d'accompagnement portée par Rich'ESS, les opérations de sensibilisations menées par Seconde nature ou encore l'accompagnement de Madame Claire TOURNEFIER. La Banque des Territoires a participé à hauteur de 4 647 € en subvention de projet.

La subvention de la Banque des Territoires a été versée à la Ville. Toutefois, l'association Seconde nature ayant assuré le portage opérationnel et financier de cette expérimentation, il convient de procéder au reversement de cette subvention à son bénéfice.

Si le bilan définitif de l'expérimentation est actuellement en cours de formalisation, plusieurs enseignements peuvent d'ores et déjà être mis en évidence :

- une mise en œuvre du projet dans un calendrier particulièrement contraint, compensée par une forte capacité de mobilisation des acteurs locaux ;
- le flux en boutique et les retours des clients montrent que l'offre et la demande se sont rencontrés, ce qui met en avant l'intérêt de toutes les parties prenantes pour le

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_10-DE

développement d'une filière de réemploi dédiée à l'enfance et à la famille sur le territoire ;

- des acteurs institutionnels pas encore suffisamment matures et coordonnés (notamment sur la collecte, les équipements, les outils juridiques).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE le reversement à l'association Seconde nature de la subvention versée par la Banque des Territoires à la Ville dans le cadre de cette expérimentation à hauteur de 4 647 €.

Présents : 36	Pouvoirs : 7	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Emma POEDRAS

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)